

# FORMATION DE POINTE!



20 SEPTEMBRE  
À LONGUEUIL  
27 SEPTEMBRE  
À QUÉBEC

Date limite d'inscription à Longueuil: 8 septembre 2017  
Date limite d'inscription à Québec: 15 septembre 2017

## Responsabilités des employeurs en SST applicables au Québec (Lois, Normes et Règlements)

### Comment s'y retrouver?

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### ► Pourquoi assister à cette formation?

Durée: 8 heures

La Santé et la Sécurité au Travail est l'affaire de tous.

Comment vous y retrouver? Quelles sont vos responsabilités?

Quelles sont vos obligations et celles de vos travailleurs?

Comment appliquer la réglementation et la faire respecter?

Beaucoup d'employeurs ont de la difficulté à comprendre et à s'y retrouver en ce qui concerne la Santé et Sécurité au Travail dans leurs entreprises.

La mise en place de moyens préventifs dans plusieurs entreprises demeure insuffisante, voire même inexistante dans plusieurs cas. De nombreux employeurs ne disposent pas de politiques internes à cet effet, et lorsque c'est le cas, ces dernières ne permettent pas de prévenir réellement les risques d'accident de travail ou de maladies professionnelles. Face à ces lacunes, les employeurs sont confrontés à des problématiques dont ils ignorent les conséquences.

### ► À qui s'adresse cette formation?

Cette formation est destinée aux administrateurs, personnel de la direction, cadres supérieurs, gestionnaires, superviseurs ainsi que toutes les personnes qui ont à diriger des travaux.

### ► Le formateur

M. Steeve Tremblay est consultant en santé et sécurité au travail depuis 2008. Il possède son entreprise, *Services et solutions Techniques Accro-Tech*, depuis 2011. Il est formateur et consultant pour les gestionnaires et les travailleurs tant au niveau des services publics (hôpitaux, Cégeps, Universités etc.) qu'au niveau des entreprises privées (construction, industriels, sociétés immobilières etc.). M. Tremblay est formateur Agréé par le Barreau du Québec sur la Loi C-21 et spécialiste SST pour les manuels de formation CEMEQ.

### ► Objectifs d'apprentissage:

1. Connaître les lois, normes et règlements en vigueur en matière de SST
2. Connaître les responsabilités et obligations des employeurs
3. Connaître les responsabilités et obligations des travailleurs
4. Responsabilité criminelle des personnes
5. Responsabilité pénale des organisations
6. Comprendre les conséquences pouvant affecter à la fois les membres de la direction, les superviseurs ainsi que le personnel de l'organisation.
7. Statistique et analyse des accidents de travail annuels
8. Identifier des pistes de solutions afin de se conformer à la réglementation et l'appliquer

# Contenu de la formation

8h30 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation des Lois, Normes et Règlements (LSST, RSST, Code Sécurité Travaux Construction)</li><li>- Règlement Santé Sécurité au Travail pour les mines</li><li>- Normes (CSA ET OHSAS) dans le domaine SST</li><li>- Secourisme en milieu de travail (Premiers secours/soins)</li><li>- Loi C-21</li><li>- Obligations Employeurs-Employés</li><li>- Statistiques CNESST</li><li>- Moyens (Interventions/Conseils)</li><li>- Période de Questions</li></ul>

## **HORAIRE JOURNALIER**

Accueil:	8h00
A.M.:	8h30 à 12h00
P.M.:	13h00 à 16h30
Pauses:	9h45 et 14h45



Cette formation vous donne droit à:  
1 point du CCPSA(CRSP)  
1 point du CCAHT(CRBOH)

## Coût de la formation:

Membre individuel: 270\$+tx	Membre étudiant: 160\$+tx
Membre employeur: 315\$+tx	Non-membre: 415\$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation.

Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Le nombre de participants est limité aux 20 premiers inscrits avec présence aux membres de l'AQHSST.

Devenez membre de l'AQHSST à partir de 128.15 \$ (taxes en sus)

